

Passage à l'homologation complète Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B4.1

N° de demande : 2007-3162
Catégorie : B4.1-S-A-EP (Passage à l'homologation complète)
Produit : MAXIM MZ PSP
N° d'homologation : 27965
Matières actives (m.a.) : Fludioxonil et mancozèbe
N° de document de l'ARLA : 1559345

Contexte

MAXIM MZ PSP a reçu une homologation conditionnelle le 11 avril 2005. Il est utilisé pour la suppression du rhizoctone brun (*Rhizoctonia solani*), de la gale argentée (*Helminthosporium solani*) et de la pourriture sèche (*Fusarium spp.*) sur les plantons de pomme de terre. Le produit a reçu une homologation conditionnelle à la présentation de données sur la stabilité des propriétés chimiques à l'entreposage.

But de la demande

Cette demande vise la conversion de l'homologation conditionnelle (n° d'homologation 27965) de MAXIM MZ PSP en homologation complète par la production des données pendantes sur les propriétés chimiques tel qu'exigé.

Évaluation des propriétés chimiques

Les exigences en matière de données sur la chimie du produit sont remplies.

Évaluations sanitaire et environnementale et évaluation de la valeur

Aucune évaluation n'est nécessaire car la présente demande de conversion se limite à une évaluation des données sur les propriétés chimiques.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements étaient suffisants pour confirmer la conversion de l'homologation conditionnelle de MAXIM MZ PSP en homologation complète.

Références

Liste d'études et de renseignements présentés par le demandeur ou le titulaire

- PMRA 1406523 2007, A13677C: Content of Active Ingredient(s) After Storage in Polyethylene Foil-Lined Paper Bags for Two-Years at 20C, T001579-06, DACO: 3.5.10
- PMRA 1406524 2007, A13677C: Corrosion Characteristics after Storage for 1 Year at 20C., T001580-06, DACO: 3.5.14

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2008

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.